

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 décembre 2021 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-12-91

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-12-92

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-12-93

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 22 novembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 22 novembre 2021.

ADOPTÉE.

A-21-12-94

SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET GROUPE IHL

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Parisé, d'autoriser la signature devant notaire d'un acte de vente en faveur de Groupe IHL, du lot numéro 6 455 926 au cadastre officiel du Québec, et ce, aux termes d'un acte préparé par maitre Nathalie Paquette, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

A-21-12-95

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-8-4 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES MUNICIPALES ET LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-8-4 visant à modifier l'article 3, à ajouter les articles 6.1 et 6.2 et remplacer l'annexe « II » concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses pour l'agglomération de Mont-Laurier afin de permettre aux directeurs de service de signer les contrats dont la dépense se situe dans leurs limites respectives et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-21-12-96

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - FINANCEMENT ADDITIONNEL SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT le fait qu'il y a des probabilités que les dépenses d'agglomération excèdent le budget annuel 2021;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'affecter un montant de 50 000 \$ à même le surplus non-affecté de l'agglomération de Mont-Laurier pour financer des couts éventuels additionnels au niveau du Service des incendies et plus particulièrement aux postes suivants :

Rémunération pompiers	15 000 \$
Allocation de sorties	10 000 \$
Entretien et réparation des véhicules	25 000 \$.

ADOPTÉE.

A-21-12-97

NOMINATION DE LIEUTENANTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le processus interne afin de compléter l'équipe d'officiers au Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de lieutenant suite au départ de monsieur Patrick Leduc;

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Larivière a complété sa période d'entraînement et de familiarisation le 26 novembre 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mario Hamel, directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, de procéder à la nomination de monsieur Martin Cossette au poste de lieutenant par intérim.

De procéder à la nomination de monsieur Marc Larivière au poste de lieutenant.

Les conditions de travail applicables sont celles prévues à l'entente intervenue entre l'Association des pompiers du Service des incendies de Mont-Laurier et la Ville, en date du 4 avril 2019, présentement en vigueur.

Leur supérieur immédiat est monsieur Mario Hamel, directeur du Service de la sécurité incendie.

Leur salaire est imputable selon les besoins du Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE.

A-21-12-98

SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE RELATIF À LA GESTION DES APPELS 9-1-1 ET À LA RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA)

CONSIDÉRANT que CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1;

CONSIDÉRANT que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment des centres traitant les appels requérant l'intervention des services incendie;

CONSIDÉRANT que CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité publique*;

CONSIDÉRANT que l'agglomération désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes les municipalités désignées par la Ville;

CONSIDÉRANT que l'agglomération désire également octroyer le mandat de la gestion des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 04-03-246 autorisant le renouvellement du contrat entre CAUCA et la Ville – Service 9-1-1 et la résolution numéro 04-08-669 autorisant la cession du contrat de réponse 9-1-1 avec Protecton inc. au Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear, d'autoriser la signature du maire ou du maire suppléant et du directeur général pour le contrat de service relatif à la gestion des appels 9-1-1 et à la répartition des appels incendie à intervenir avec le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).

ADOPTÉE.

A-21-12-99

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE SELON LES PROTOCOLES D'APPELS INCENDIES ÉTABLIS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT l'article 11 du plan de mise en oeuvre du schéma, qui consiste à optimiser le déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal;

CONSIDÉRANT que la notion de force de frappe inclus le besoin en eau lors de l'attaque initial;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la proximité d'équipement et de personnel à la caserne de la municipalité de Ferme-Neuve pour une portion du territoire en direction de cette municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Parisé, d'autoriser la signature de l'entente relative à la fourniture d'entraide automatique selon les protocoles d'appels incendies établis à intervenir avec la municipalité de Ferme-Neuve, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE..

A-21-12-100

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR PATRICK LEDUC, EMPLOYÉ(E) AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Madame la conseillère Véronie Whear propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'accepter la démission de monsieur Patrick Leduc à titre de Lieutenant au Service de la sécurité incendie effective le 15 novembre 2021.

Le conseil municipal remercie monsieur Leduc pour les 19 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE.

A-21-12-101

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR GILLES BEAUREGARD, EMPLOYÉ(E) AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Madame la conseillère Véronie Whear propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'accepter la démission de monsieur Gilles Beauregard à titre de pompier - auxiliaire au Service de la sécurité incendie effective le 2 décembre 2021.

Le conseil municipal remercie monsieur Beauregard pour les 31 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-12-102

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire